

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/109/AG

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Création d'un jury en charge de sélectionner les candidats au Conseil de Jeunes /
Cunsigliu pà l'Avvena.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avait donné procuration : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du Conseiller Municipal délégué à la démocratie participative et du suivi des outils de gouvernance, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur la création d'un Conseil de Jeunes / Cunsigliu pà l'Avvena par délibération n° 20/085/AG du 15 septembre 2020. Cette dernière prévoyait la création d'un jury.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet la désignation par le Conseil Municipal de sept représentants qui seront appelés à siéger au sein du jury chargé de sélectionner les candidatures individuelles au Conseil de Jeunes / Cunsigliu pà l'Avvena.

Ce jury établira un classement qualitatif des dossiers reçus et sélectionnera les candidats de chaque collège. Ce choix devra respecter la parité et établira une liste complémentaire de dix dossiers pouvant éventuellement être retenus par la suite en cas de vacance d'un poste.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20/085/AG du 15 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la désignation comme membres du jury en charge de sélectionner les candidats au Conseil de Jeunes (U Cunsigliu pà l'Avvena) de Porto-Vecchio comme suit :

1. **M. Jean-Christophe ANGELINI**
2. **Mme Dumenica VERDONI**
3. **M. Vincent GAMBINI**
4. **Mme Véronique FILIPPI**
5. **M. Petru VESPERINI**
6. **Mme Christiane REVEST**
7. **M. Georges MELA**

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

